

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Aménagement du mail du centre commercial – Désaffectation d'une partie de la cour de l'école maternelle Robert Desnos

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le projet de création d'un mail, privilégiant les circulations douces et permettant de requalifier le secteur du centre commercial, prévoit le retraitement des espaces de liaison existants entre la rue d'Argoat et le futur mail. Ces passages seront autant d'entrées sur le mail qu'il convient d'aménager.

Au niveau de l'entrée Est de l'école Robert Desnos, il est prévu de traiter cet espace en placette végétalisée intégrant des stationnements, notamment handicapés, qui matérialisera par le biais d'un cheminement sécurisé, via le mail, l'accès à cette entrée de l'école Robert Desnos ainsi que la liaison à l'école Jacques Prévert.

Cet aménagement entraînera une modification de la limite de la cour de l'école Robert Desnos, ce qui nécessite une procédure de désaffectation pour environ 40 m² du périmètre scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants ;

Considérant que l'emprise, appartenant à la commune, est affectée à l'usage du groupe scolaire Robert Desnos et relève à ce titre du domaine public ;

Considérant que le projet d'aménagement du mail du centre commercial prévoit la réalisation d'une placette et d'un cheminement sécurisé sur ladite parcelle ;

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales », après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions),

.../...

- AUTORISE le maire à solliciter du préfet la désaffectation d'une partie du périmètre scolaire pour une surface de 40 m² ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM